

*Colloque FNAPSY « Psychiatrie et société 10/10/2007 - Ministère de la Santé - France
Intervention de Serge GINGER, secrétaire national FFDP, psychothérapeute,
ex directeur de l'Ecole Parisienne de Gestalt*



**PSYCHOTHERAPEUTE ? PSYCHIATRE ? PSYCHOLOGUE ? PSYCHANALYSTE ?
QUI SONT-ILS ?**

Il y a **4 principales professions** concernées par la psychothérapie :

**les psychologues,
les psychiatres
les psychothérapeutes
et les psychanalystes.**

Les 4 professions « psy »

1. Les **psychologues** disposent d'un *diplôme universitaire* officiel après un minimum de 5 années d'études : Master (ou ex-DESS).

Ils ont donc un bon niveau de compétence sur le plan théorique.

Ils ont aussi effectué normalement quelques stages pratiques dans divers services hospitaliers ou institutionnels. Ils réalisent des examens, des expertises, coordonnent souvent des réunions de synthèse dans les institutions...

Il existe diverses spécialités:

psychologues du travail, psychologues scolaires, experts auprès des tribunaux, psychologues « cliniciens ».

Cependant, même ces derniers — qui ont suivi une formation en psychopathologie —

ne sont pas formés pour autant à la psychothérapie, à l'université car il s'agit là d'une formation complémentaire et optionnelle.

La Fédération européenne des psychologues professionnels exige d'ailleurs 3 ans de formation spécifique complémentaire.

2. Les **psychiatres** sont des *médecins* spécialistes des maladies mentales et des troubles psychiques. Ils ont fait de longues études (10 ans environ) et des stages dans des hôpitaux psychiatriques.

En tant que médecins, ils sont habilités à prescrire éventuellement des *médicaments* psychotropes : tranquillisants ou anxiolytiques, antidépresseurs, antidépressifs ou neuroleptiques...

De tels médicaments sont *indispensables* dans les cas graves (dépression avec risques de suicide, hallucinations, délires, pertes de contact avec la réalité, etc.).

Dans les cas plus légers, ils peuvent être *associés à une psychothérapie* et la rendre plus efficace.

Outre les médicaments, le psychiatre mènera éventuellement quelques entretiens, plus ou moins prolongés.

Cependant, il faut savoir que *tout psychiatre n'est pas forcément psychothérapeute*, car il s'agit là aussi d'une *spécialisation complémentaire*, NON enseignée à l'Université publique, mais acquise par *certains* dans des instituts privés.

La loi italienne, par exemple, exige 4 années d'études *supplémentaires* à temps partiel — soit 2 000 h — pour un psychiatre avant qu'il puisse prétendre au titre de psychothérapeute.

3. Les psychothérapeutes proprement dits ont tout d'abord suivi eux-mêmes une analyse ou une psychothérapie personnelle à long terme, PUIS se sont formés, dans des écoles et instituts spécialisés, à 1 (ou plusieurs) des *méthodes* spécifiques de psychothérapie actuellement reconnues (regroupées en 5 *principaux courants*).

Ils s'engagent à rester en travail psy permanent (thérapie, psychothérapie, analyse...)

ET en formation continuée (psychopathologie, 3ème cycle spécialisé...)

ET en supervision continue



Pour information, le *Certificat Européen de Psychothérapie* — ou CEP — représente 3 200 h de formation, en 7 années.

Tous les psychothérapeutes certifiés se sont engagés à respecter un *Code de déontologie* spécifique ainsi qu'une *Charte nationale*.

Ils sont estimés à environ 7 à 10 000 en France — où une réglementation officielle est en cours.

Les étudiants psychothérapeutes sont recrutés le plus souvent sur *concours*, à la suite d'une *sélection*. Cette sélection porte non seulement sur le *niveau d'études à l'entrée* (en principe, bac + 3), mais surtout sur l'équilibre et la maturité de la *personnalité*.

La formation est à la fois *théorique* (cours de psychologie, psychopathologie, anthropologie, philosophie, législation, éthique, etc.), *méthodologique* (principes et

techniques, propres à chaque méthode) et *pratique* (entraînement concret à mener des séances individuelles ou de groupe).

Les psychothérapeutes ne sont pas obligatoirement médecins ou psychologues.

Plus de la moitié viennent d'autres professions : travailleurs sociaux, éducateurs spécialisés, infirmiers, kinésithérapeutes, enseignants, sociologues, philosophes, etc.

La Fédération Française de Psychothérapie et Psychanalyse (FF2P) est membre de l'Association Européenne de Psychothérapie (EAP)— laquelle regroupe 120 000 psychothérapeutes professionnels qualifiés, dans 41 pays d'Europe.

Cependant un problème existe : cette profession n'est pas encore *clairement réglementée* et ainsi, certains imposteurs peuvent s'infiltrer et s'autoproclamer « psychothérapeutes », sans avoir suivi une formation professionnelle sérieuse.

Aussi, convient-il de prendre quelques précautions avant de choisir son psychothérapeute, pour éviter certains charlatans, ou quelques « gourous ».

Un annuaire national de *psychothérapeutes certifiés* est facilement accessible au public sur le site « www.ff2p.fr » ou sur « www.quelpsy.com ».

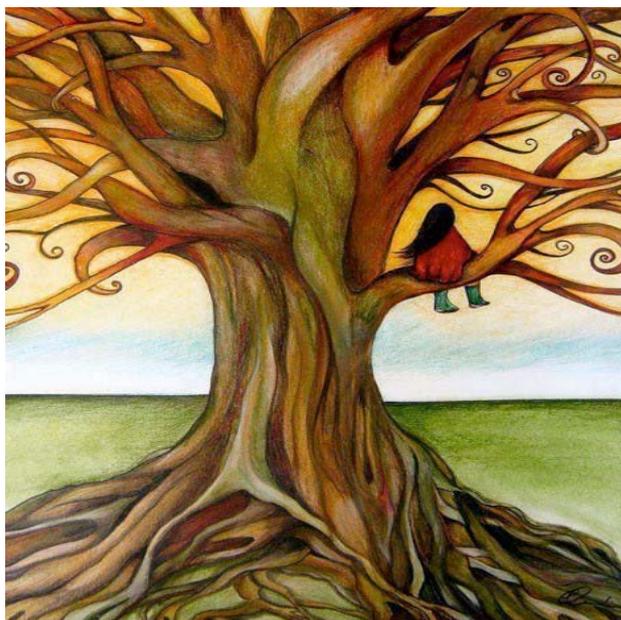
Il est nécessaire de vérifier s'il est diplômé, par qui, s'il a "pignon sur rue", s'il poursuit un travail psy personnel, s'il a un superviseur régulier, s'il travaille de manière déclarée ou pas...

4. Les **psychanalystes** analysent notamment les processus *inconscients* du patient et les mécanismes de *transfert* (l'analyste symbolise une image parentale, avec qui se rejouent certains conflits infantiles); on distingue la psychanalyse *proprement dite* (sur divan) et les psychothérapies *d'inspiration psychanalytique* (ou "psychodynamiques").

Les analystes ont commencé par une longue psychanalyse personnelle.

Certains sont médecins, d'autres pas.

En réalité, les psychanalystes sont des *psychothérapeutes* qui se réfèrent à une méthode particulière : la psychanalyse.



La psychanalyse bénéficie en France d'un « droit d'aînesse » car elle est la plus ancienne des psychothérapies (inaugurée par Freud il y a plus de cent ans).

Elle s'est ainsi taillée une place de choix, aussi bien dans les universités (où l'on étudie son histoire et *sa théorie* — mais *pas sa pratique*) que dans la littérature (des milliers de livres)... et même dans les magazines féminins !

Cette situation privilégiée de la psychanalyse est spécifique aujourd'hui à la France et à l'Argentine.

Il existe en France une *trentaine d'associations* de psychanalyse, d'obédiences diverses et de niveaux assez disparates, se référant à Freud, Lacan, Jung, Adler, Mélanie Klein...

La réglementation française en cours par la loi du 9 août 2004 réserve l'usage du titre de psychothérapeute aux médecins, psychologues, psychanalystes ou psychothérapeutes figurant sur un *registre national*, après une formation en *psychopathologie*.

Mais cette loi n'est toujours *pas applicable*, le décret d'application n'ayant pas été voté. Les derniers « amendements Accoyer » ont été refusés par le Conseil constitutionnel, et le dernier projet de décret n'a pas été agréé par le Conseil d'État.

On ignore ainsi les exigences exactes qui seront arrêtées concernant la psychopathologie, ainsi que les distinctions éventuelles entre les diverses catégories de médecins et de psychologues.

De même, les mesures transitoires pour les psychothérapeutes professionnels en fonction ne sont toujours pas précisées.

Ainsi, un *amalgame* existe toujours entre les *vrais psychothérapeutes professionnels certifiés* (avec un niveau d'études de bac + 7) et certains *usurpateurs*, autoproclamés sans formation suffisante.

De plus, la loi est ambiguë et pourrait permettre à des médecins *NON psychiatres* ou à des psychologues *NON cliniciens*, de se déclarer « psychothérapeutes », *sans formation spécifique* à cet effet : *ni* psychothérapie personnelle, *ni* formation théorique, méthodologique et pratique, *ni* supervision de leur travail clinique — risquant de mettre ainsi en danger certains usagers (d'où l'utilité de la *Charte nationale* des personnes en thérapie, signée notamment par la FNAPSY).

• Site FF2P : www.ff2p.fr - Serge Ginger (décédé en nov.2011)

LA SITUATION EN BELGIQUE

Jusqu'il y a peu la profession de psychothérapeute n'était pas réglementée en Belgique